Marisol TOURAINE, ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes et Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'Etat chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie saluent le succès de l'appel à projets lancé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), grâce à la mobilisation de l'ensemble des associations et des structures concernées.

Financés dans le cadre de la loi d'Adaptation de la société au vieillissement, adoptée par le Parlement le 14 décembre 2015, ces appels à projets ont vocation à faire émerger des projets innovants permettant de répondre aux problématiques posées par les aidants et l'économie circulaire.

Dans le cadre de cet appel à projets, parmi les 137 dossiers déposés, ce sont 19 projets qui ont été retenus :

- **9 projets sont relatifs à « l'aide aux aidants »**, dont l'objectif est de faciliter la prise de conscience par les aidants eux-mêmes de leur situation afin de renforcer leur accès à l'offre de soutien disponible ; de valoriser les dispositifs d'auto-formation à distance des aidants.
Par exemple, le projet de l'Association française des aidants (AFA) met à disposition en ligne des formations dispensées sous forme d'auto-formation.

- **10 projets sont relatifs à « l'économie circulaire »**, dont le but est de faire émerger les pratiques innovantes relevant de l'économie circulaire et portant prioritairement sur les modes de distribution, de mise à disposition, de récupération et de recyclage des aides techniques pour les personnes en perte d'autonomie (produits d'hygiène, appareils auditifs, lève-personnes...). Ces aides contribuent à la prévention de la perte d'autonomie, à sa compensation et à la sécurisation des personnes.
Par exemple, le projet de la fédération ENVIE a pour ambition d'étendre, à d'autres territoires, une expérimentation de recyclage (lits médicalisés, fauteuils roulants…) en Maine-et-Loire, organisée autour de partenariats et de circuits innovants.

Au-delà de l'enveloppe dédiée à l'appel à projet d'un montant total de 1,6 million d'euros, la CNSA a mobilisé 560 000 euros pour les projets qui concernent les personnes en situation de

handicap.

L'ensemble des projets retenus sont consultables sur le site internet de la CNSA : http://www.cnsa.fr/